



# Assemblée générale

Distr. générale  
5 février 2003  
Français  
Original: anglais

## Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

### Îles Vierges américaines

#### Document de travail établi par le Secrétariat

### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Historique . . . . .	1–3	3
II. Aspects constitutionnels, juridiques et politiques . . . . .	4–11	3
A. Généralités . . . . .	4–8	3
B. Les dernières élections et la situation politique . . . . .	9–11	5
III. Le budget . . . . .	12–13	6
IV. L'économie . . . . .	14–32	7
A. Généralités . . . . .	14–16	7
B. Les secteurs économiques . . . . .	17–24	8
1. L'agriculture et la pêche . . . . .	17–18	8
2. La production manufacturière et l'industrie . . . . .	19–21	8
3. Le tourisme . . . . .	22–24	9
C. Les finances . . . . .	25–27	10
1. Les services financiers locaux . . . . .	25–26	10
2. Les services financiers internationaux . . . . .	27	11
D. Les transports et communications . . . . .	28–29	11
E. Les services publics de distribution d'électricité, l'eau et l'assainissement . . . . .	30–32	11
V. Questions militaires . . . . .	33	12



VI.	La situation sociale .....	34–46	13
A.	L’emploi .....	34	13
B.	L’éducation .....	35–38	13
C.	La santé publique .....	39–42	14
D.	Droits de la personne et questions connexes .....	43	15
E.	Criminalité et prévention du crime .....	44–46	16
VII.	L’environnement .....	47–49	17
A.	La protection des ressources naturelles .....	47–48	17
B.	Réduction des effets des catastrophes naturelles .....	49	18
VIII.	Le statut futur du territoire .....	50–54	18
A.	La position du gouvernement du territoire .....	51	18
B.	La position de la Puissance administrante .....	52–53	19
C.	Décisions de l’Assemblée générale .....	54	19

## I. Historique

1. Le territoire des îles Vierges américaines<sup>1</sup> est situé dans la partie orientale de la mer des Caraïbes, à environ 1 600 kilomètres au sud-est de Miami et 75 kilomètres à l'est de Porto Rico. Ce territoire se compose de trois grandes îles (Sainte-Croix, Saint-John et Saint-Thomas) et d'une plus petite (Water Island) récemment passée sous la juridiction du gouvernement du territoire. La capitale, Charlotte Amalie, est située sur l'île de Saint-Thomas.

2. Visitées par Christophe Colomb en 1493 (tout comme celles que l'on connaît maintenant sous le nom d'îles Vierges britanniques), les îles Vierges américaines ont été territoire danois de 1754 à 1917, date à laquelle elles ont été achetées par les États-Unis d'Amérique. Leur administration a d'abord été confiée à la marine des États-Unis puis, après 1931, au Ministère de l'intérieur des États-Unis. Actuellement, les responsabilités du Secrétaire d'État à l'intérieur concernant le territoire et d'autres zones insulaires sont assumées par le Bureau des affaires insulaires (Office of Insular Affairs) dont le Plan stratégique pour la période 2000-2005 s'organise autour de deux objectifs : aider le territoire à se doter d'une administration plus efficace, grâce à une aide financière et technique, et faciliter la gestion des relations entre le Gouvernement fédéral et l'île, en favorisant l'adoption d'une politique fédérale judicieuse<sup>2</sup>.

3. Selon les résultats du recensement américain publié en juillet 2001, en 2000, les îles Vierges comptaient 108 612 habitants, soit une progression de 7 % (6 803 habitants) par rapport au précédent recensement de 1990<sup>3</sup>. À l'heure actuelle, les personnes nées aux États-Unis et sur leurs territoires représentent 66,8 % de la population. Le pourcentage de résidents nés hors des États-Unis est resté stable au cours des 10 dernières années (33,9 % en 1995 à 33,2 % en 2000). Les immigrants étrangers sont pour l'essentiel originaires des Caraïbes orientales et de la République dominicaine. Quant aux migrants nationaux, ils viennent de Porto Rico et de la partie continentale des États-Unis (pour plus de détails, voir A/AC.109/2002/4, par. 3 et 4).

## II. Aspects constitutionnels, juridiques et politiques

### A. Généralités

4. Les îles Vierges américaines sont un territoire des États-Unis d'Amérique non constitué en État. Après l'adoption par la Puissance administrante de la loi organique [*Organic Act of the Virgin Islands* (1936)], révisée en 1954, une certaine autonomie interne a été accordée au territoire pour les affaires locales. Le pouvoir exécutif est détenu par un gouverneur élu par la population, qui, sur l'avis et avec l'assentiment de l'Assemblée, nomme les responsables des différents services administratifs.

5. Depuis la révision, en 1954, de la loi organique des îles Vierges par la Puissance administrante, il a été tenté à cinq reprises de remplacer cette loi par une constitution locale approuvée par la population du territoire, qui préciserait le fonctionnement des mécanismes internes d'administrations. Aucune de ces tentatives n'a abouti. En ce qui concerne le statut politique du territoire, le premier et seul référendum sur un éventail de choix politiques a eu lieu en 1993. Mais

27 % seulement des inscrits se sont exprimés et 80,3 % d'entre eux se sont prononcés en faveur du maintien du statut actuel. Moins de 50 % de l'électorat ayant participé au scrutin, on a considéré que les résultats n'étaient pas valides. En 2000, le Sénat a été saisi d'un projet de loi visant à prendre les dispositions nécessaires à la tenue d'une assemblée constituante; mais il n'a pas été donné suite à ce projet en raison de l'ajournement des travaux à la fin de l'année. D'après des articles parus dans les médias, un sénateur du territoire aurait à nouveau présenté en août 2001 un projet de loi demandant à l'Assemblée de convoquer une assemblée constituante en 2003<sup>4</sup>, mais il ne semble pas qu'il y ait eu de suite. Le projet de constitution qui émanerait de ladite assemblée constituante devrait être soumis par référendum à l'approbation des électeurs du territoire puis, ultérieurement, à celle du Congrès des États-Unis qui est habilité à le modifier, l'approuver ou le rejeter. À cet égard, en mai 2000, une procédure législative a été engagée au sein de la Commission des ressources de la Chambre des représentants, à Washington, en vue de l'approbation d'une proposition de loi (H.R. 3999) précisant les modalités d'adoption d'une constitution locale par les îles Vierges américaines et par Guam (pour plus de détails, voir A/AC.109/2002/4, par. 6). Toutefois, la Commission plénière de la Chambre des représentants ne s'est jamais prononcée sur cette proposition de loi qui, aux termes du règlement du Congrès, est devenue caduque<sup>5</sup>. En janvier 2003, le Gouverneur a annoncé à l'occasion de son discours sur la situation dans le territoire qu'il préconiserait la convocation d'une cinquième assemblée constituante chargée de rédiger une constitution qui « permettrait à l'administration d'être plus efficace et offrirait une structure répondant aux besoins de l'ensemble des résidents, en renforçant l'autonomie locale des îles de Sainte-Croix, Saint-John et Saint-Thomas grâce à une administration municipale<sup>6</sup> ».

6. Le système judiciaire comprend deux tribunaux : le Tribunal fédéral de grande instance des îles Vierges américaines, dont les juges sont nommés par le Président des États-Unis, sur les conseils et avec l'assentiment du Sénat, et le Tribunal du territoire des îles Vierges américaines, dont les neuf juges sont nommés par le Gouverneur. Le Tribunal fédéral de grande instance est compétent pour les affaires civiles, pénales et fédérales. À l'occasion de son discours sur la situation dans le territoire, prononcé en janvier 2003, le Gouverneur a fait remarquer que les îles Vierges américaines étaient la seule juridiction relevant des États-Unis d'Amérique qui ne possède pas sa propre cour d'appel pour interpréter la loi. Il a précisé que, dans le cadre de l'*Omnibus Territories Act*, le Congrès des États-Unis avait autorisé la création d'une cour suprême des îles Vierges il y a 20 ans et qu'une telle mesure avait été prise à Guam en 1996. Il a instamment prié l'Assemblée des îles d'adopter une proposition de loi constitutionnelle qui permette la création d'un tel tribunal, ce qui, a-t-il déclaré, constituerait une étape marquante dans la recherche d'une autodétermination plus grande du territoire.

7. L'Assemblée qui ne comporte qu'une chambre, comprend actuellement 15 sénateurs élus au suffrage universel pour un mandat de deux ans (voir au paragraphe 8 ci-après les mesures législatives prises pour modifier le nombre de sénateurs). Elle est habilitée à promulguer des lois, pour autant que celles-ci soient compatibles avec les lois fédérales rendues applicables au territoire par le Congrès des États-Unis, qu'elles ne portent pas atteinte aux droits garantis par des traités ou accords internationaux, ni aux droits fondamentaux définis dans la loi organique, où sont notamment mentionnés le droit au respect des formes et à une égale protection devant la loi, et les libertés d'expression, de réunion et de religion. L'Assemblée

peut également émettre des obligations, prélever des droits de douane (à concurrence de 6 %) et contrôler la gestion des différents services administratifs. Les textes de loi doivent être approuvés par le Gouverneur qui peut leur opposer son veto, lequel peut être annulé par un vote à la majorité des deux tiers de l'Assemblée. Le Congrès des États-Unis conserve le droit d'annuler toute disposition de l'Assemblée du territoire. Les îles Vierges américaines sont représentées au Congrès des États-Unis par un représentant élu par la population, qui dispose du droit de vote dans les commissions dont il est membre, mais ne peut participer au suffrage en plénière. Le territoire ne dispose pas de représentation au Sénat des États-Unis, et la Constitution ne reconnaît pas aux habitants le droit de participer à l'élection du Président des États-Unis. À cet égard, dans son discours d'investiture de 2003, le Gouverneur a déclaré que les habitants des îles Vierges ayant contribué de la même façon que les autres Américains à la guerre comme à la paix, « ce ne serait que justice qu'ils puissent prétendre à tous les avantages de la citoyenneté des États Unis, y compris le droit d'élire le Président et le Vice-Président, ainsi qu'à un droit de vote plein et entier au Congrès<sup>7</sup> ».

8. En 2000, des mesures préliminaires ont été prises en vue de réduire les effectifs de l'Assemblée de 15 à neuf membres. Bien que cette réduction ait été activement recherchée par le délégué des territoires au Congrès des États-Unis et qu'elle ait reçu le soutien massif des électeurs insulaires lors du référendum de novembre 2000 (voir A/AC.109/2002/4, par. 9), cette mesure a finalement été rejetée par 10 voix contre 5 lors de son examen devant le Sénat du territoire, le 18 juillet 2001. La question de la réduction des effectifs de l'Assemblée a récemment refait surface à l'occasion de manifestations publiques contre l'approbation de l'augmentation des rémunérations des membres de l'Assemblée, en décembre 2002. Une proposition de loi devrait être déposée de nouveau au début de 2003<sup>8</sup>.

## **B. Les dernières élections et la situation politique**

9. Le territoire compte trois partis politiques : le Parti démocrate, le Mouvement des citoyens indépendants et le Parti républicain. Les scrutins les plus récents pour l'élection du Gouverneur du territoire, des 15 membres de l'Assemblée et du délégué au Congrès des États-Unis ont eu lieu le 5 novembre 2002. À l'élection au poste de gouverneur, l'actuel titulaire, Charles W. Turnbull du Parti démocrate, en poste depuis janvier 1999, a été réélu pour un nouveau mandat de quatre ans avec 50,15 % des voix. De même, l'actuelle déléguée, Donna Christensen du Parti démocrate, a été réélue déléguée des îles Vierges américaines auprès du Congrès des États-Unis pour un quatrième mandat de deux ans.

10. Le scrutin législatif a abouti à l'élection de 15 sénateurs parmi lesquels huit démocrates, deux membres du Mouvement des citoyens indépendants et cinq n'appartenant à aucun parti<sup>9</sup>.

11. À l'occasion de son discours annuel sur la situation dans le territoire, en janvier 2003, le Gouverneur Turnbull a fait référence à la « litanie des maux » auxquels les îles Vierges américaines étaient confrontées lorsqu'il a pris ses fonctions pour la première fois, en 1999, à savoir : la stagnation de l'économie, la chute des recettes, le creusement des déficits, les augmentations de salaire de l'Administration jamais concrétisées et « le spectre de la faillite et de l'éventuelle

prise en main par les autorités fédérales ». Il a poursuivi en déclarant qu'en dépit de ces obstacles, le Gouvernement avait en 2002 continué à progresser régulièrement, en mettant l'accent sur la discipline budgétaire, l'appui aux projets de construction dans les secteurs public et privé, le développement des installations touristiques, la diminution de la criminalité et la protection de l'environnement. Achevant son discours, le Gouverneur a pris acte de la vive réaction négative du public à l'égard de l'approbation, par la vingt-quatrième Assemblée, de l'augmentation des rémunérations du Gouverneur adjoint et des sénateurs, et il a annoncé qu'il opposerait son veto à cette augmentation. Concernant les relations du territoire avec l'Administration fédérale, la déléguée, Mme Christensen, a continué en 2002 à accorder la priorité aux questions telles que le relèvement du plafond des remboursements par Medicaid, la mise à disposition de fonds fédéraux plus importants pour les soins de santé des résidents à revenu modeste et l'octroi d'autres avantages aux pauvres et aux handicapés<sup>10</sup>.

### **III. Le budget**

12. La précarité de la situation budgétaire du territoire à la fin des années 90 et les mesures prises aux niveaux local et fédéral pour éviter la faillite ont été décrites en détail dans de précédents documents de travail (A/AC.109/2001/3, par. 13 à 17 et A/AC.109/2002/4, par. 13 à 17). Depuis 2000, le budget du territoire est approuvé dans le cadre du Plan stratégique 2000-2005 du Bureau des affaires insulaires qui, entre autres, demande à toutes les administrations insulaires chargées de la mise en oeuvre des plans à long terme d'améliorer leur gestion financière d'ici à 2005. À cet égard, le Bureau des affaires insulaires a récemment rappelé que le niveau d'aide économique accordée aux territoires serait fonction de la bonne volonté des bureaux de vérification des comptes de l'administration locaux, afin d'éviter que les investissements fédéraux ne donnent lieu à des « gaspillages, des fraudes et des abus »<sup>11</sup>. Selon le Gouverneur, son administration s'est efforcée sans relâche de redynamiser et de renforcer les relations avec le Gouvernement fédéral en achevant des vérifications comptables réclamées depuis longtemps et en faisant en sorte que, pour la première fois, l'administration locale applique les normes de vérification des comptes fédérales. La confiance regagnée par les îles Vierges auprès des organismes fédéraux aurait abouti à une augmentation des subventions fédérales de quelque 50 % depuis 1999. Les vérifications des comptes ont également fait ressortir des progrès en direction d'un budget structurellement équilibré. Selon le Gouverneur, ces vérifications font apparaître une amélioration constante de la situation financière depuis l'exercice budgétaire de 1999 qui s'était clos sur un déficit de 50 millions des dollars. Ainsi, l'exercice 2000 s'est clos par un déficit de 8 millions de dollars et l'exercice 2001, dont les comptes viennent d'être vérifiés, aura permis de dégager un excédent de 35 millions de dollars. Bien que l'on s'attende pour l'exercice 2002 à quelques dérapages (dus, comme dans le cas de nombreux autres États, au ralentissement de l'économie nationale) et que le territoire soit confronté à des problèmes de trésorerie à court terme, le Gouverneur est convaincu que des progrès réguliers sont effectués dans le domaine financier.

13. Selon le Gouverneur, on a aussi progressé régulièrement en 2002 pour ce qui est des efforts visant à réduire le fardeau de la dette accumulée par le territoire et de dégager de nouvelles sources de recettes, tant au plan local qu'au plan fédéral. Après avoir obtenu l'annulation de l'emprunt de 46 millions de dollars accordé suite

au cyclone Hugo, en décembre 2001, l'administration a rapidement déposé une demande d'annulation du prêt de 160 millions octroyés à la suite du cyclone Marilyn, en application des dispositions prises par la Federal Emergency Management Agency. En ce qui concerne les recettes fiscales, du fait de la poursuite des efforts du Bureau of Internal Revenue et des succès rencontrés par la Commission du développement économique dans l'élargissement du secteur des services financiers, le montant des recettes fiscales pour 2002 s'est maintenu au niveau record de 2001 de 518 millions de dollars. De plus, le Gouverneur a fait savoir que des pressions continuaient à être exercées au Congrès en vue de protéger l'industrie du rhum du territoire par une prolongation de l'abattement fiscal sur ce produit, qui arrive à expiration à la fin 2003. L'administration du territoire a également continué à exercer des pressions à Washington pour minimiser les éventuelles conséquences négatives que l'ensemble de mesures d'incitation économiques récemment proposées par le Président pourraient avoir sur les îles Vierges, pour participer aux programmes destinés à couvrir l'augmentation des coûts des régimes Medicaid et Homeland Security, pour obtenir que les dégrèvements sur les impôts fédéraux sur le revenu soient accordés à tous les contribuables insulaires et que le Gouvernement fédéral assume une partie du coût du Earned Income Tax Credit Programme, qui permet de soulager les résidents qui ne disposent que de faibles revenus. Selon des articles parus dans les médias, le tableau positif que le Gouverneur a brossé de la situation budgétaire en 2002 a provoqué le scepticisme de certains sénateurs qui souhaiteraient obtenir plus de détails sur les difficultés de trésorerie et les nouveaux programmes générateurs de recettes<sup>12</sup>.

## **IV. L'économie**

### **A. Généralités**

14. Le produit intérieur brut par habitant des îles Vierges pour 2000 a été estimé à 15 000 dollars. Pendant la même année, le PIB par habitant du territoire continental des États-Unis était de 36 200 dollars. Le tourisme, qui est la principale activité économique, compte pour plus de 70 % dans le PIB. Il est suivi par le secteur manufacturier qui comprend le raffinage du pétrole, le textile, l'électronique, les produits pharmaceutiques et l'assemblage de montres et de bijoux<sup>13</sup>.

15. Compte tenu de la réduction de la taille du secteur public, le Gouvernement intensifie ses efforts de promotion de nouveaux investissements privés sur le territoire en offrant des dégrèvements fiscaux. Pour bénéficier de ces dégrèvements, une société doit investir au moins 100 000 dollars, employer au minimum 10 personnes (dont 80 % de résidents des îles Vierges) et accepter de verser des contributions à des associations à but non lucratif. En février 2001, une législation a été adoptée en vue de réunir un certain nombre d'organes de développement de taille modeste au sein d'une nouvelle Commission du développement économique. Selon le Directeur exécutif de cette Commission, la plupart des 51 sociétés qui ont demandé à bénéficier d'avantages fiscaux en 2002 appartenaient aux secteurs des services financiers et de l'industrie légère. Malgré ces débuts encourageants, le responsable de la Commission du développement économique a noté que certains investisseurs potentiels étaient encore réticents du fait de problèmes internes tels

que la criminalité, la lourdeur bureaucratique, les difficultés liées à l'éducation et l'idée que le territoire n'est qu'une destination touristique<sup>14</sup>.

16. Pour ce qui concerne le commerce, le territoire est dispensé de l'application de la loi Jones qui exige que le transport de marchandises entre des ports américains se fasse sur des bâtiments battant pavillon des États-Unis. Il bénéficie également d'autres privilèges commerciaux dans le cadre de ses relations avec la Puissance administrante. Néanmoins, sa balance commerciale est généralement déficitaire du fait de sa forte dépendance à l'égard des importations qui, pour l'essentiel, viennent des États-Unis.

## **B. Les secteurs économiques**

### **1. L'agriculture et la pêche**

17. Depuis la chute de la production sucrière dans les années 60, la part de l'agriculture dans l'économie du territoire est faible. Selon le recensement de 1990, 1,2 % seulement de la population active se consacrait à l'agriculture ou à la pêche et, en 2000, ce chiffre était retombé à 0,7 %. De ce fait, environ 90 % des denrées alimentaires sont importées, ce qui représente un coût annuel de 200 à 300 millions de dollars. Le développement de l'agriculture est entravé par les coûts de production élevés et la pénurie d'eau. Toutefois, des incitations au développement de ce secteur existent. Ainsi, les terres agricoles sont exonérées d'impôt, les revenus agricoles sont imposés à un taux inférieur à celui des autres revenus, et le matériel agricole importé n'est soumis qu'à 50 % des taxes. En outre, un certain nombre de programmes locaux et fédéraux accordent une aide au développement de l'agriculture.

18. Pour ce qui est de la pêche, en juin 2002, le Caribbean Fishery Management Council s'est réuni à Sainte-Croix pour solliciter une contribution publique au Plan modifié de gestion des pêches du territoire. L'une des préoccupations principales du Conseil concernant les îles Vierges est de mettre en place un système de repères afin de déterminer s'il y a effectivement surexploitation et, en particulier, si la pêche des strombes roses, des poissons de récifs et des langoustes tropicales peut être maintenue à des niveaux viables. Des efforts sont actuellement déployés pour mettre en place des « réserves marines » protégées (voir par. 47), d'augmenter le stock halieutique et d'encourager les pêcheurs professionnels à exercer leur activité plus loin des côtes. En août 2002, le Nature Conservancy a reçu une subvention de 162 000 dollars de la National Fish and Wildlife Foundation pour étudier les principaux sites de reproduction du territoire, afin d'améliorer la gestion des eaux et les pêches. Pour ce qui est des infrastructures dans ce domaine, un nouveau marché aux poissons, qui a coûté 205 000 dollars, a été ouvert à Sainte-Croix en août 2002. Ce marché permet aux pêcheurs de vendre leur prise dans de bonnes conditions d'hygiène, plutôt que dans des stands non autorisés le long de la route. La rénovation du quai des Pêcheurs de Frederiksted détruit par le cyclone Georges en 1998, a débuté en août 2002, mais les travaux auraient été retardés en raison de difficultés pour obtenir les piliers nécessaires<sup>15</sup>.

### **2. La production manufacturière et l'industrie**

19. Les mesures d'incitation en faveur de la production manufacturière relèvent d'un régime commercial qui confère des avantages exceptionnels aux îles Vierges



américaines. Les articles assemblés dans le territoire peuvent être exportés en franchise vers les États-Unis, même si les composants étrangers taxables représentent jusqu'à 70 % de leur valeur. Les autres mesures incitatives comprennent notamment une exonération de 90 % des impôts locaux sur le revenu des sociétés pendant 10 à 15 ans pour les nouvelles entreprises manufacturières. Parmi les produits manufacturiers destinés à l'exportation, on trouve notamment les montres, les textiles, l'électronique, les produits pharmaceutiques et le rhum qui, à lui seul, représente 15 % des recettes d'exportation du territoire.

20. Du fait de la fermeture de plusieurs usines d'assemblage de montres dans le territoire à la fin des années 90, l'emploi dans le secteur manufacturier a, ces dernières années, diminué. En 2000, le Congrès des États-Unis a approuvé une loi défendue par la déléguée des îles Vierges américaines visant à octroyer les crédits d'impôts salariaux fédéraux initialement prévus pour le secteur de l'horlogerie à celui de la bijouterie. En octobre 2002, le Congrès a prolongé la durée d'application de ce texte pour une période supplémentaire de huit ans, soit jusqu'en 2015. Selon le Gouverneur, M. Turnbull, quatre grands fabricants de bijoux se sont implantés sur le territoire depuis 1999 et un autre prévoit de faire de même dans un proche avenir<sup>16</sup>.

21. Le secteur industriel est dominé par la raffinerie de pétrole Hess (Sainte-Croix), l'une des plus importantes de l'hémisphère occidental, qui emploie 2 000 personnes. En 1998, la société pétrolière Hess a créé avec Petróleos de Venezuela une coentreprise à 50 % qui est maintenant propriétaire de la raffinerie et en assure le fonctionnement. Cette nouvelle entité porte le nom de Hovensa L.L.C. La capacité de production de la raffinerie est de 44 000 barils d'essence et autres produits pétroliers par jour. La nouvelle installation de distillation du brai de pétrole, qui a coûté 600 millions de dollars et a commencé à fonctionner en octobre 2002, permet à la raffinerie de transformer une qualité de pétrole brut plus lourde et moins onéreuse. En novembre 2002, l'Administration des finances publiques du territoire a affecté quelque 27,5 millions de dollars d'obligations d'activité privée au financement de ce projet<sup>17</sup>. Dans son discours sur la situation dans le territoire, le Gouverneur a annoncé que la Hovensa prévoyait de construire, dans la raffinerie, une unité de désulfuration de 650 millions de dollars respectant les normes énoncées dans la loi fédérale sur la propreté de l'air.

### 3. Le tourisme

22. Le secteur du tourisme contribue pour plus de 70 % au produit territorial brut du territoire et emploie, directement ou indirectement, environ les deux tiers de la main-d'oeuvre. Les statistiques publiées par le Bureau de recherche économique des îles Vierges montrent que le nombre de touristes qui se sont rendus dans le territoire au cours du premier semestre de 2002 a baissé de 7,8 % par rapport à la même période en 2001. Sainte-Croix semble avoir été la plus touchée puisque les arrivées par avion ont baissé de 11 % au cours de la première moitié de l'année et que celles de passagers de navires de croisière ont diminué de 28,7 % (du fait, rapporte-t-on, de l'annulation de croisières par certaines compagnies qu'inquiète le taux élevé de criminalité sur l'île). Parallèlement, au cours de cette même période, les arrivées par avion à Saint-Thomas et Saint-John ont baissé de 4,4 % et celles de passagers de navires de croisière ont diminué de 8,7 %. Des représentants du secteur hôtelier cités dans les médias ont déclaré que, compte tenu du ralentissement prévu par ce secteur suite aux événements du 11 septembre 2001, le secteur touristique se portait mieux que l'on s'y attendait<sup>18</sup>.

23. Rendant compte de la situation du tourisme au cours de son discours sur la situation dans le territoire le 13 janvier 2003, le Gouverneur a déclaré que le budget de publicité et de commercialisation du tourisme avait augmenté de plus de 400 % depuis 1999, qu'il convenait d'investir de façon judicieuse dans ce secteur hautement compétitif et qu'à cet égard, son administration continuait à militer en faveur de la création d'une autorité du tourisme au sein de laquelle l'ensemble des parties prenantes seraient représentées de façon égale et équitable.

24. Le Gouverneur a également rapporté qu'une part importante des investissements dans le tourisme continuait à être dirigée vers la relance de l'économie de Sainte-Croix, frappée par la récession après le cyclone Hugo de 1989. Quelques infrastructures sont déjà en place, telles que l'aéroport nouvellement agrandi de Sainte-Croix (voir par. 29), qui permet l'atterrissage de gros porteurs, et le complexe hôtel-casino de Robin Bay. Il existe également des projets portant sur la construction sur cette île d'un centre de conférences pour 35 millions de dollars, la promotion d'investissements touristiques dans le secteur privé pour plus d'un milliard de dollars et l'adoption d'une législation portant création d'une société de développement historique de Sainte-Croix, chargée de la restauration des quartiers historiques de Christiansted et Frederiksted. Toutes ces mesures devraient permettre d'accroître le nombre de visiteurs sur les marchés lucratifs que sont les séjours de 24 heures et les conférences. Enfin, il est essentiel de faire revenir les lignes de croisière et de terminer la restauration des promenades en planches et des quais. En ce qui concerne Saint-Thomas, le Gouverneur a souligné les travaux d'agrandissement récemment achevés de l'hôtel Ritz Carlton, pour un montant de 75 millions de dollars, et le projet de 165 millions de dollars de Botany Bay qui devrait commencer en 2003. Il a également annoncé que les nouveaux propriétaires de l'hôtel Yacht Haven avaient déposé une demande de démolition des structures endommagées par le cyclone en vue de construire, en collaboration avec la West Indian Company, un nouvel hôtel et un ensemble de bureaux et de commerces de détail et remettre en état la marina de la zone portuaire de Charlotte Amalie.

## **C. Les finances**

### **1. Les services financiers locaux**

25. Selon les informations les plus récentes communiquées par la Puissance administrante (voir A/AC.109/2000/76, par. 12 et 13), en 1995, les montants déposés dans les huit principales institutions financières opérant sur le territoire dépassaient 1,2 milliard de dollars. Les dépôts à terme, essentiellement auprès de banques autres qu'américaines, représentaient 25 % du montant total. Les banques qui offrent aux particuliers et aux sociétés toute la gamme de services financiers, sont toutes soumises au contrôle du Conseil des banques du territoire que préside le Gouverneur adjoint. Les banques américaines opérant sur le territoire sont également soumises aux lois américaines et au contrôle d'organismes américains qui en garantissent les dépôts.

26. Des assurances peuvent être contractées auprès d'agents d'assurance représentant les principales sociétés internationales. Le Gouverneur adjoint, qui est commissaire aux assurances, est chargé de réglementer ce secteur. Pour l'essentiel, les polices d'assurance sont des polices protégeant les propriétaires et les entreprises contre les risques de dommages consécutifs aux cyclones et aux inondations. En

août 2002, le Gouverneur adjoint avait fait remarquer dans les médias qu'à la suite de l'augmentation des primes consécutives aux événements du 11 septembre 2001, le défi à relever était de conserver la couverture en maintenant les cotisations à des niveaux acceptables pour le travailleur moyen<sup>19</sup>.

## **2. Les services financiers internationaux**

27. Un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) publié en juin 2000 présentait les îles Vierges américaines comme l'une des 35 juridictions répondant aux critères techniques d'identification des paradis fiscaux (voir A/AC.109/2002/4, par. 31). En mars 2001, l'OCDE a organisé avec les autorités des îles Vierges américaines des réunions pour débattre directement de la question. Un an plus tard, le 13 mars 2002, il a été annoncé que l'OCDE avait retiré le territoire de sa liste. Selon une déclaration de cette organisation citée dans la presse, « les îles Vierges américaines ont essentiellement satisfait aux exigences de l'OCDE en matière de transparence et lorsque cela n'est pas le cas, le territoire s'est engagé à passer en revue les exigences en matière de présentation de rapports et d'audits de manière à garantir qu'au 31 décembre 2005 elles répondent aux normes élaborées par l'OCDE »<sup>20</sup>.

## **D. Les transports et communications**

28. Les îles disposent de cinq appontements qui peuvent accueillir des navires de croisière et certains navires de guerre. Trois de ces appontements se trouvent à Sainte-Croix, à savoir sur la côte sud, à Gallows Bay et Frederiksted, et les deux autres sur Saint-Thomas; il s'agit des installations de Crown Bay, exploitées par l'organisme public semi-autonome, Virgin Islands Port Authority, et des installations privées de la West Indian Company. Les projets d'investissement figurant au budget 2002, mais qui restent à réaliser, sont les suivants : à Saint-Thomas, le développement d'un terminal de bac dans les installations de Red Hook Marine, la poursuite du dragage du port, l'amélioration de la promenade de bord de mer à Charlotte Amalie et l'élargissement de l'appontement de Crown Bay; à Sainte-Croix, l'élargissement de l'appontement de Gallows Bay; et à Saint-John, la construction, pour un montant de 16 millions de dollars, des installations portuaires d'Enighed Pond attendues depuis longtemps.

29. Les autorités portuaires gèrent deux aéroports internationaux, celui de Cyril E. King, sur Saint-Thomas, et celui de Henry Rohlsen, sur Sainte-Croix. Les travaux d'agrandissement de l'aéroport de Sainte-Croix, qui ont été achevés en 2002, portaient notamment sur la construction d'un nouveau terminal, d'une tour de contrôle et d'une piste d'environ 3 000 mètres. Cette piste permettra aux gros porteurs de relier directement Sainte-Croix aux États-Unis, au Canada, à l'Europe et à l'Amérique du Sud.

## **E. Les services publics de distribution d'électricité, l'eau et l'assainissement**

30. L'électricité est produite par des centrales thermiques fonctionnant avec des combustibles importés. La Water and Power Authority compte environ

47 000 abonnés. Les principales centrales se trouvent à Saint-Thomas et Sainte-Croix et il existe une centrale d'appoint à Saint-John.

31. Les réserves en eau douce étant limitées, l'eau salée est largement employée pour toutes les utilisations non ménagères, y compris la lutte contre les incendies et l'évacuation des eaux usées. Pour les usages ménagers, la Water and Power Authority dessale l'eau de mer et recueille les eaux pluviales. L'usine de dessalement de Saint-Thomas produit environ 16 000 mètres cubes d'eau douce par jour. Le reste de l'approvisionnement est assuré par des puits, notamment à Sainte-Croix. Compte tenu du coût élevé de l'eau, la consommation quotidienne moyenne est d'environ 180 litres par personne, soit environ un tiers de la moyenne pour les États-Unis.

32. Il est urgent de moderniser le système d'évacuation des déchets du territoire. En janvier 2002, le Gouverneur a déclaré que les sites d'enfouissement débordaient, les installations d'égouts étaient vétustes, les pannes fréquentes et le territoire enfrenait régulièrement les directives fédérales en matière d'environnement et devait supporter de lourdes amendes. En outre, la Federal Aviation Authority avait ordonné la fermeture, d'ici à décembre 2002, du site d'enfouissement de déchets « Anguilla » sur Sainte-Croix, en raison du danger que représentent pour les avions les oiseaux détritvires et les feux dans la décharge qui se trouve à proximité de l'aéroport Henry E. Rohlsen. Au début de 2002, la Commission des travaux publics a élaboré un plan de fermeture de la décharge et procédé à un appel d'offres à cet effet. Mais ce plan s'est heurté à de nombreux retards administratifs. Le 20 décembre 2002, la Federal Aviation Authority a accordé au Gouvernement un report de l'échéance de clôture, pour autant qu'elle se conforme pendant l'année 2003 à un nouveau calendrier de construction d'une installation provisoire de « stockage et emballage » des déchets<sup>21</sup>. Le système défectueux d'évacuation des eaux usées du territoire, qui fait que fréquemment des eaux usées non traitées sont déversées dans la mer des Caraïbes, soulève également des inquiétudes. Selon le Gouverneur, des progrès ont été réalisés sur ce plan, grâce aux deux nouvelles installations de traitement des eaux usées récemment ouvertes à Mangrove Lagoon, sur Saint-Thomas, et à Cruz Bay, sur Saint-John. Par ailleurs, en septembre 2002, les autorités locales ont négocié avec les organes fédéraux la construction de deux usines de traitement des eaux usées supplémentaires à Sainte-Croix et Airport Lagoon. Ces projets, qui devraient être cofinancés par des subventions du Ministère de l'intérieur et les recettes fiscales tirées du rhum, devraient permettre, pour la première fois en 25 ans, une mise en conformité totale avec la loi fédérale sur la propreté de l'eau. Afin de s'assurer que les problèmes environnementaux bénéficient des ressources nécessaires, le Gouverneur, dans son discours de 2003 sur la situation dans le territoire, a demandé à l'Assemblée de créer pour les îles un organisme de gestion des déchets indépendant.

## V. Questions militaires

33. Selon les derniers renseignements fournis par la Puissance administrante (voir A/AC.109/2014, par. 19), la Marine des États-Unis possède dans les îles une station d'étalonnage radar et sonar et le quartier général de son système de poursuite sous-marine. On trouve également à Saint-Thomas des centres permanents de recrutement des forces armées et un détachement des gardes-côtes des États-Unis. La Garde nationale des îles Vierges est dirigée par un général adjoint nommé par le Président

des États-Unis. Les navires des États-Unis et de leurs alliés continuent à faire relâche dans les îles. En octobre 2002, la Defense Intelligence Agency des États-Unis a organisé sur le territoire la visite de 41 attachés militaires d'ambassades étrangères à Washington et les aurait informés à cette occasion du rôle des îles Vierges dans les activités de lutte contre la drogue, le terrorisme et la défense des frontières des États-Unis<sup>22</sup>.

## **VI. La situation sociale**

### **A. L'emploi**

34. Les employeurs des îles Vierges américaines doivent se conformer à la législation du travail, tant la législation fédérale que celle du territoire et, notamment, à celle relative au salaire minimum, aux horaires de travail, aux normes de sécurité, à l'hygiène professionnelle, ainsi qu'aux cotisations de sécurité sociale et d'assurance chômage. Ces dernières années, le Gouvernement a mis l'accent sur la réduction de l'emploi dans les trois secteurs de l'administration, tout en encourageant la création de nouveaux emplois par des entreprises et des investissements privés. Toutefois, les statistiques de l'emploi du Département du travail pour octobre 2002 font apparaître une progression du taux de chômage (9,7 %), ce qui représente 4 690 personnes à la recherche d'un emploi, dont 2 600 pour Sainte-Croix et 2 090 pour Saint-Thomas et Saint-John. Ces chiffres tiennent compte des personnes qui ont perdu leur emploi et en ont cherché un autre activement par l'intermédiaire du Département du travail, mais ils n'incluent pas les personnes qui ont cessé de percevoir des allocations de chômage. Pour septembre et octobre 2002, le chômage à Sainte-Croix atteignait 12 %, soit le double de la moyenne nationale et le taux le plus élevé de l'île pour les huit dernières années. Selon le Commissaire au travail, les principaux facteurs sous-jacents au chômage élevé de Sainte-Croix sont l'incertitude économique générale, le récent licenciement de 600 ouvriers du secteur de la construction suite à l'achèvement de l'installation de distillation du brai de pétrole de la Hovensa, et la décision de certaines compagnies maritimes de croisières de ne plus faire escale à Frederiksted. Le Département du travail s'attend à ce que de nouveaux emplois soient créés en 2003, lorsque les travaux de construction des infrastructures touristiques prévues commenceront<sup>23</sup>.

### **B. L'éducation**

35. L'enseignement est obligatoire et gratuit pour les enfants âgés de 5 ans et demi à 16 ans. Le Département de l'éducation du territoire administre 32 écoles sur Saint-Thomas, 14 sur Sainte-Croix et 2 sur Saint-John. Selon les données du recensement 2000 publiées en février de l'année en question, le nombre d'enfants de 3 ans et plus scolarisés s'élevait à 32 119, dont 52,5 % dans l'enseignement élémentaire, 23,2 % dans le secondaire et 9 % dans l'enseignement universitaire ou postuniversitaire. Toujours selon ce recensement, 60,6 % des habitants âgés de 25 ans et plus avaient achevé leurs études secondaires et 16 % avaient obtenu des diplômes d'un niveau égal ou supérieur à la licence.

36. L'Université des îles Vierges possède des campus sur Saint-Thomas et Sainte-Croix et compte environ 2 500 étudiants à plein temps et à temps partiel. Selon la Puissance administrante, elle propose des enseignements débouchant sur une licence dans 33 spécialités et des cycles du niveau de la maîtrise, en éducation, gestion commerciale et administration publique. En janvier 2002, le Sénat du territoire a adopté une législation portant création d'un parc de recherche et de technologie universitaire à Sainte-Croix. Bien que les travaux de construction aient été retardés, suite à des controverses sur l'utilisation de terres agricoles pour ce projet, le Gouverneur a souligné en janvier 2003 la nécessité de convaincre de nouvelles sociétés spécialisées de venir s'installer dans le futur parc technologique.

37. L'un des problèmes inquiétants de ces dernières années est le taux d'abandon en cours d'étude dans l'enseignement secondaire. Les données publiées en décembre 2002 dans le rapport intitulé « Kids Count » de la Community Foundation des îles Vierges, faisait apparaître pour 2000 un taux de 16,9 %, soit un chiffre nettement inférieur aux 22 % de 1997, mais encore très au-dessus de la moyenne nationale de 10 %. Parallèlement, pour les jeunes ni scolarisés, ni engagés dans la vie professionnelle, les chiffres oscillaient entre 5,4 % en 1997 et 12,6 % en 2000, ce qui, selon ce rapport, serait révélateur d'un important désenchantement de la part de la jeunesse des îles Vierges et serait en relation avec la progression de la pauvreté et de la délinquance juvénile<sup>24</sup>. En ce qui concerne le niveau des écoles publiques du territoire, les résultats dans les principales matières des élèves de quatrième année sont inférieurs à la moyenne nationale, comme le montrent les tests organisés dans l'ensemble des États-Unis par le National Center for Education Statistics (voir A/AC.109/2002/4, par. 43).

38. Pour ces dernières années, le Gouverneur a déclaré que l'éducation constituait la priorité numéro un pour son administration. Cette question est devenue d'autant plus pressante en 2002, après que la Middle States Association of Colleges and Schools ait cessé de reconnaître les quatre établissements publics d'enseignement secondaire du territoire. En janvier 2003, le Gouverneur a déclaré qu'il suivrait personnellement les efforts déployés pour obtenir qu'ils soient de nouveau reconnus, en remédiant aux insuffisances dans les domaines recensés par l'Association, à savoir, la gestion locale, les taux de fréquentation des élèves, l'absentéisme des enseignants et la création d'une réserve suffisante d'enseignants remplaçants. Selon le Gouverneur, le territoire a respecté toutes les échéances en matière de mesures correctives : les salaires des enseignants ont été relevés, les fonds nécessaires à la gestion locale ont été trouvés, la responsabilité du recrutement dans les zones critiques a été transférée au Département de l'éducation, et l'utilisation de la technologie et de la vidéoconférence a été introduite de façon à améliorer l'enseignement. Le Gouverneur pense que ces établissements seraient de nouveau reconnus au début de 2004.

## **C. La santé publique**

39. L'hôpital Roy L. Schneider de Saint-Thomas, d'une capacité de 169 lits, assure des services polyvalents. L'hôpital Governor Juan F. Luis, sur Sainte-Croix, compte pour sa part 120 lits. Il existe également sur cette même île une clinique privée de 16 lits. Bien que tous les hôpitaux soient placés sous l'autorité du Ministère de la santé, des dispositions législatives adoptées en 2000 ont instauré un régime d'administration semi-autonome pour les principaux établissements. En juillet 2001,

l'hôpital Governor F. Luis de Sainte-Croix a obtenu d'excellentes notes et l'agrément préliminaire de la Joint Commission on Accreditation of Healthcare Organizations (organisation indépendante qui évalue les centres de santé dans l'ensemble des États-Unis). L'agrément de cet organisme permet aux hôpitaux de continuer de recevoir les fonds Medicare et d'attirer les organes de subvention, les donateurs et des professionnels hautement qualifiés. L'hôpital Roy L. Schneider doit encore apporter des améliorations pour pouvoir obtenir le même statut.

40. Au cours de l'année 2002, les efforts ont été poursuivis en vue de créer au sein de l'hôpital Schneider le centre de pointe de traitement du cancer si longuement attendu, afin de supprimer l'obligation dans laquelle se trouvent les patients de quitter l'île pour se faire soigner. Ce projet est financé à hauteur de 5,8 millions de dollars par les recettes provenant du règlement d'une affaire opposant le territoire à l'industrie du tabac, 2 millions de fonds collectés par Partners for Health et 1,7 million de crédits budgétaires alloués par l'Assemblée des îles Vierges pour aider au recrutement de personnel. Le centre devrait ouvrir au cours de l'année 2004. Les autres projets d'investissement qui devraient se concrétiser en 2003 sont de nouveaux établissements de soins de santé mentale à Saint-Thomas et Sainte-Croix et un service de cardiologie dans l'hôpital de Sainte-Croix.

41. Le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) demeure un problème de santé publique grave. D'après les statistiques fédérales citées dans les médias, les îles Vierges se placeraient au quatrième rang de l'ensemble des États et des territoires pour le taux d'incidence du VIH/sida par habitant. Selon le rapport du Center for Disease Control, en décembre 2001, 248 habitants des îles Vierges étaient atteints du sida et 198 séropositifs. Toutefois, on considère qu'un grand nombre des personnes infectées par ce virus ne le savent pas. Les responsables locaux de la santé publique s'efforcent de relever le défi national qui est de diviser le nombre de nouveaux cas d'infection par deux d'ici à 2005, tout en renforçant la sensibilisation chez les personnes qui ne procèdent pas à des tests ou ne se soignent pas. Actuellement, le territoire bénéficie, par le biais de programmes fédéraux, de fonds pour les tests de détection du VIH/sida, le traitement par médicaments, la prévention, l'éducation, le conseil et la surveillance<sup>25</sup>.

42. L'une des questions d'administration de la santé restée en suspens depuis de nombreuses années est celle du maintien du plafonnement des remboursements fédéraux des soins de santé fournis aux pauvres non assurés du territoire, malgré les efforts déployés par le Gouverneur et la déléguée au Congrès pour le faire supprimer. En octobre 2002, des représentants des deux hôpitaux du territoire, la déléguée au Congrès et les directeurs des centres fédéraux pour Medicare et Medicaid se sont rencontrés à Washington pour tenter de trouver les moyens d'atténuer le déficit financier du territoire consécutif au règlement du coût élevé du traitement d'un grand nombre de patients non assurés. Des demandes de subvention visant à compenser le plafonnement fédéral ont été déposées en novembre 2002<sup>26</sup>.

#### **D. Droits de la personne et questions connexes**

43. En 1997, plus de 3 000 agriculteurs noirs des îles Vierges américaines ont intenté une action collective en justice contre le Ministère de l'agriculture des États-Unis pour traitement discriminatoire des agriculteurs noirs dans l'octroi des prêts.

Cette affaire a été réglée au bénéfice des agriculteurs en 1999. En janvier 2000, des résidents de Sainte-Croix ont intenté une vaste action collective en justice contre ce même Ministère, alléguant que son Bureau du développement rural avait systématiquement recours à des pratiques discriminatoires à l'encontre des Noirs et des Latino-Américains qui tentaient de bénéficier du programme de prêts et de subventions au logement. Le Ministère est parvenu à un règlement en acceptant de verser des dédommagements et d'annuler les dettes (voir A/AC.109/2002/4, par. 50). Aucun problème de ce type n'a été signalé depuis lors dans les médias locaux.

## **E. Criminalité et prévention du crime**

44. La forte criminalité dans les îles Vierges américaines constitue un sujet de préoccupation. Selon le rapport du Federal Bureau of Investigation (Bureau fédéral d'enquêtes) sur la criminalité, en 2001, on a enregistré dans le territoire 30 homicides, soit un taux par habitant égal au quintuple du taux moyen aux États-Unis. Les médias locaux signalent également des cas fréquents de violence familiale et d'enfants maltraités. Le Gouvernement a reconnu que ce taux de criminalité élevé entravait les efforts visant à développer le tourisme et à redresser l'économie. En 2001, le Sénat a adopté une législation renforçant les sanctions pénales appliquées aux auteurs de délits graves arrêtés en possession d'armes à feu illégales et les procureurs locaux se sont associés aux efforts déployés par le Cabinet de l'Attorney général des États-Unis aux fins de l'application d'une nouvelle initiative intitulée « Project Exile » visant à éliminer les armes illégales du territoire. Dans son dernier discours sur la situation dans ce territoire, le Gouverneur a déclaré que l'on avait constaté en 2002 « une progression inacceptable de la violence criminelle et, notamment, des meurtres et des vols », que la plupart des crimes avec violence étaient le fait des mêmes criminels et qu'ils étaient pour un grand nombre d'entre eux liés à la drogue. Le Gouverneur a décrit les efforts déployés pour augmenter le nombre d'agents de police, en particulier dans les zones à criminalité élevée et les zones touristiques, et pour mettre en place une police communautaire, utiliser les nouvelles technologies et appliquer des techniques de répression fermes.

45. Selon le Gouvernement et les autorités de police, le transit de drogues illicites par le territoire est à l'origine de la majeure partie de la criminalité. En 1994, l'Office of National Drug Control Policy a déclaré que les îles Vierges américaines et Porto Rico constituaient des zones de trafic intense. En août 2001, l'Attorney général des îles Vierges a été élu à la présidence tournante de l'Équipe spéciale chargée de ces zones et de son conseil d'administration composé des organismes locaux et fédéraux d'application des lois des îles Vierges américaines et de Porto Rico. L'objectif de cette équipe est de réduire la contrebande et la vente d'armes et de drogues, le blanchiment de l'argent et la criminalité violente qui y est associée.

46. Il existe à Sainte-Croix un établissement correctionnel pour adultes, la prison de Golden Grove, qui compte environ 600 détenus. Des travaux d'agrandissement pour un montant de 26 millions de dollars ont été achevés en février 2001, permettant ainsi le rapatriement de 146 détenus qui avaient été transférés aux États-Unis en raison de la surpopulation. Suite à ce retour, le Gouvernement fédéral a décidé d'annuler la dette du territoire de 10 millions de dollars au titre de l'incarcération de prisonniers aux États-Unis. En juillet 2002, l'Attorney général des îles Vierges a déclaré que le territoire serait l'un des bénéficiaires d'une subvention du Ministère de la justice des États-Unis destinée à assurer un enseignement et une



formation aux détenus sur le point d'être libérés. Il a déclaré que cette subvention serait utilisée pour faire diminuer la récidive chez les détenus de la tranche d'âge de 14 à 25 ans<sup>27</sup>.

## VII. L'environnement

### A. La protection des ressources naturelles

47. Selon le rapport de l'Environmental Protection Agency (EPA) sur l'état de l'environnement de la région 2, publié en 1998, l'écosystème des îles des Caraïbes est menacé non seulement par des catastrophes naturelles telles que les cyclones, mais également par les conséquences des activités humaines et, notamment, le traitement insuffisant des eaux usées, la réaffectation de vastes terrains à des usages autres qu'agricoles, le déboisement, la surexploitation des ressources halieutiques, ainsi que les activités liées au tourisme. Or, la protection de l'écosystème est indispensable si l'on veut préserver le tourisme. La Division de l'EPA pour les Caraïbes possède un bureau à Saint-Thomas, ce qui lui permet de collaborer avec les organismes fédéraux et locaux pour lutter contre les problèmes chroniques comme la dégradation de l'écosystème et les décharges d'ordures illicites et les conséquences catastrophiques des cyclones. L'élimination des déchets solides et l'évacuation des eaux usées soulèvent des problèmes écologiques graves aux îles Vierges américaines (voir par. 32). De plus, la protection contre les eaux de ruissellement des récifs comme ceux qui existent dans la baie de la Salt River à Sainte-Croix dépend de l'existence de mangroves et d'algues marines le long de la côte. Selon un rapport scientifique publié par le magazine *Environmental Conservation* et cité dans les médias locaux en avril 2002, la protection générale et immédiate de l'environnement est essentielle car « les perturbations dues à l'homme et à la nature ont dégradé les mangroves, le tapis d'algues et les récifs qui entourent les îles Vierges, et la pêche semble sur le point de disparaître »<sup>28</sup>.

48. En janvier 2001, quelques jours avant l'expiration de son mandat, le Président Clinton a signé une proclamation faisant de la zone immergée du récif corallien des îles Vierges au large de Saint-John un parc national. Cette décision tendait à renforcer la protection du parc national des îles Vierges créé en 1956 et dont la superficie avait été agrandie en 1962<sup>29</sup>. Ce nouveau parc, qui s'étend sur environ 4 850 hectares au large de Saint-John, englobe également une zone au large de Sainte-Croix, ce qui porte la superficie totale du parc national de Buck Island Reef à environ 7 285 hectares. Selon les comptes rendus de presse de l'époque, cette décision a suscité une controverse dans le territoire, notamment chez les pêcheurs professionnels qui ont fait valoir que l'interdiction de mouiller et de pêcher dans cette zone portait atteinte à leurs moyens de subsistance. En novembre 2002, le General Accounting Office a communiqué l'avis très attendu que lui avait demandé la déléguée du territoire au Congrès, Donna Christensen, sur la propriété des terres immergées. Cet organisme a conclu que le parc national de Buck Island Reef, tout comme celui du récif corallien, était propriété fédérale. Peu après, la déléguée a fait valoir à nouveau qu'une étroite collaboration entre les administrations fédérale et locale était nécessaire dans la gestion des zones en question et elle a souligné que le Gouvernement veillerait à ce que ceux qui tiraient leurs moyens de subsistance des eaux de cette zone bénéficieraient d'une protection<sup>30</sup>.

## **B. Réduction des effets des catastrophes naturelles**

49. Situées dans une zone à risques sismiques, les îles Vierges américaines subissent en outre des cyclones et des inondations. La Federal Emergency Management Agency (FEMA) collabore avec la Virgin Islands Territorial Emergency Management Agency (VITEMA) pour mettre en place sur le territoire des programmes visant à réduire les risques, s'y préparer, y réagir et, éventuellement, réparer les dégâts. Néanmoins, le coût de réparation des dommages occasionnés aux habitations, aux entreprises, aux services publics et aux immeubles à usage commercial par les cyclones Hugo (1989), Marilyn (1995) et, plus récemment, Georges (1998) et Lenny (1999) continue de poser au territoire des problèmes d'ordre budgétaire et financier, en dépit de l'aide fédérale accordée aux îles sous forme de subventions ou de prêts, et du versement de près de 500 millions de dollars des États-Unis par la FEMA entre 1995 et 2000. Le gouvernement du territoire a réglé la question des prêts accordés par les États-Unis pour couvrir les dégâts provoqués par le cyclone Hugo et s'emploie à obtenir des dispositions analogues pour ceux octroyés suite au cyclone Marilyn (voir par. 13). En juin 2000, la Commission des opérations gouvernementales du Sénat des États-Unis a approuvé un projet de loi prévoyant d'inclure les îles Vierges dans l'Emergency Management Assistance Compact (EMAC). Ce programme d'entraide donne à chacun des membres accès à l'assistance des autres États ou territoires membres en cas de catastrophe naturelle, en plus de l'assistance fournie par la FEMA.

## **VIII. Le statut futur du territoire**

50. Depuis le référendum de 1993, aucune décision notable n'a été prise quant au statut politique du territoire. Seuls 27,4 % des électeurs inscrits avaient alors participé au scrutin (80,3 % d'entre eux s'étaient prononcés en faveur du statut en vigueur, 14,2 % pour l'intégration complète du territoire aux États-Unis et 4,8 % pour la levée de la souveraineté des États-Unis). Le résultat avait été déclaré invalide, car le nombre de votants était inférieur au taux de participation minimum requis de 50 %.

### **A. La position du gouvernement du territoire**

51. Lors de la 7<sup>e</sup> séance du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, le 17 juin 2002, M. Carlyle Corbin, au nom du Gouvernement des îles Vierges américaines, a prononcé une allocution et répondu aux questions qui lui ont été posées par les représentants de la Côte d'Ivoire, de la Grenade, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et d'Antigua-et-Barbuda et par le Président (voir A/AC.109/2002/SR.7). Dans son allocution, M. Corbin a déploré que des représentants des territoires des Caraïbes britannique ne siègent pas au sein du Comité spécial et que tous les territoires régionaux ne soient pas englobés dans une même résolution. Une meilleure information de la population des territoires était nécessaire. Il a fait remarquer que des campagnes telles que celle qui avait remporté un vif succès au Timor oriental devaient être menées dans tous les territoires. Le système élargi des Nations Unies et les institutions régionales avaient un rôle à jouer à cet égard. Il serait également souhaitable, a-t-il déclaré, que des informations

provenant d'autres institutions telles que la Banque de développement des Caraïbes et la Communauté des Caraïbes soient prises en compte dans les résolutions de l'ONU. De la même manière, il serait important d'inclure les conclusions des séminaires régionaux dans ces résolutions. Concernant la résolution relative aux îles Vierges américaines, il a déclaré que le texte de l'année dernière était repris de celui des années précédentes. La référence au résultat du référendum de 1993 prêtait à confusion et il convenait de revoir le texte aux fins de supprimer cette référence. Parallèlement, ce texte devrait faire mention des mesures prises par le Gouvernement pour atténuer la crise économique dans le territoire.

## **B. La position de la Puissance administrante**

52. Dans une déclaration prononcée lors de la 73e séance de l'Assemblée générale, le 11 décembre 2002, le représentant des États-Unis a déclaré que son pays ne pouvait pas apporter son soutien au projet de résolution sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. En adoptant une définition étroite de la décolonisation, ce projet de résolution ne permettait pas de rendre compte de la réalité complexe des territoires non autonomes. Pour les États-Unis, l'expression même « non autonomes » semblait inadaptée dans le cas de territoires ayant la possibilité de rédiger leur propre Constitution, d'élire leurs propres représentants, d'avoir un représentant à Washington et de choisir leur propre modèle économique. Il a fait remarquer qu'un des territoires placés sous l'administration des États-Unis venait juste de tenir des élections en novembre 2002. En outre, les États-Unis ne pouvaient considérer que les activités militaires et la présence de bases dans les territoires non autonomes portaient préjudice aux droits et intérêts de ces territoires, comme le prétendait le projet de résolution. Les États-Unis rejetaient donc l'idée que la Puissance administrante n'avait pas le droit de prendre des mesures conformément à ses intérêts nationaux en matière de sécurité.

53. Les États-Unis ont appuyé sans réserve les pays qui avaient opté pour l'indépendance et se sont félicités de les accueillir en tant que partenaires égaux et souverains. De même, ils ont appuyé sans réserve le droit des peuples des territoires non autonomes n'ayant pas opté pour l'indépendance à jouir d'une autonomie complète et, notamment, des droits d'intégration et de libre association. Le monde comporte une grande diversité de peuples, de territoires et de contextes politiques et, du fait de cette richesse, on ne saurait se limiter à une démarche unique. Les États-Unis étaient convaincus qu'une norme unique de décolonisation ne saurait être appliquée à tous les territoires, et priaient donc tous les États Membres de respecter les choix faits par les habitants des territoires non autonomes.

## **C. Décision de l'Assemblée générale**

54. Le 11 décembre 2002, l'Assemblée générale a adopté, sans la mettre aux voix, la résolution 57/138 B, dont la section XI porte spécifiquement sur les îles Vierges américaines.

Notes

- <sup>1</sup> Les informations contenues dans le présent document de travail proviennent de renseignements fournis au Secrétaire général par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, ainsi que de textes publiés.
- <sup>2</sup> Ministère de l'intérieur des États-Unis, Bureau des affaires insulaires, *Plan stratégique 2000-2005*.
- <sup>3</sup> Bureau de recensement des États-Unis, communiqué de presse du 3 juillet 2001.
- <sup>4</sup> *Virgin Islands Daily News*, 28 août 2001.
- <sup>5</sup> Renseignements fournis par le Bureau de la déléguée des îles Vierges américaines au Congrès.
- <sup>6</sup> Discours sur la situation dans le territoire prononcé par le Gouverneur Charles W. Turnbull le 13 janvier 2003 et reproduit intégralement dans le *St. Thomas Source*, le 14 janvier 2003.
- <sup>7</sup> *St. Thomas Source*, 6 janvier 2003.
- <sup>8</sup> *Ibid.*, 9 janvier 2003.
- <sup>9</sup> *Ibid.*, 5 et 16 novembre 2002.
- <sup>10</sup> *Virgin Islands Daily News*, 6 novembre 2002.
- <sup>11</sup> Ministère de l'intérieur, Bureau des affaires insulaires, communiqué de presse du 3 décembre 2002.
- <sup>12</sup> *St. Thomas Source*, 14 janvier 2002.
- <sup>13</sup> Central Intelligence Agency des États-Unis, *The World Factbook*, 2002.
- <sup>14</sup> *St. Thomas Source*, 10 décembre 2002.
- <sup>15</sup> *Virgin Islands Daily News*, 11 juin, 7 et 13 août et 17 décembre 2002.
- <sup>16</sup> *St. Thomas Source*, 8 octobre 2002.
- <sup>17</sup> *Ibid.*, 21 novembre et 11 décembre 2002.
- <sup>18</sup> *Ibid.*, 23 août 2002.
- <sup>19</sup> *Ibid.*, 12 août 2002.
- <sup>20</sup> *Virgin Islands Daily News*, 13 mars 2002.
- <sup>21</sup> *Ibid.*, 21 décembre 2002.
- <sup>22</sup> *Ibid.*, 9 octobre 2002.
- <sup>23</sup> *Virgin Islands Daily News*, 16 décembre 2002, et *St. Thomas Source*, 17 décembre 2002.
- <sup>24</sup> *St. Thomas Source*, 10 décembre 2002.
- <sup>25</sup> *Ibid.*, 24 juillet 2002, et Rapport du Center for Disease Control, vol. 13, No 2.
- <sup>26</sup> *St. Thomas Source*, 15 octobre 2002, et *Virgin Islands Daily News*, 18 novembre 2002.
- <sup>27</sup> *St. Thomas Source*, 9 septembre 2001 et 18 juillet 2002.
- <sup>28</sup> *Ibid.*, 23 avril 2002.
- <sup>29</sup> Bureau de presse de la Maison Blanche, 17 janvier 2001.
- <sup>30</sup> *St. Thomas Source*, 18 novembre 2002.